

## CORPUS pour le débat

### **Support 1. Exemple de communiqué de l'Académie française, 2015.**

« Le Secrétaire perpétuel et les membres de l'Académie française ont la tristesse de faire part de la disparition de leur confrère, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur des Arts et des Lettres, décédé le 6 février 2015, à Paris, dans sa quatre-vingtième année» (*Communiqué de l'Académie française*).

### **Support 2. « Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive » », octobre 2017**

Prenant acte de la diffusion d'une « écriture inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde. La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture – visuelle ou à voix haute – et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs.

Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration « inclusive », la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures.

Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ? Comment les générations à venir pourront-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète.

### **Support 3. « Ecriture inclusive : non, l'Académie française ne décide pas seule du « bon usage » de la langue ». Article d'Adrien Sénécat, *Le Monde*, 27 octobre 2017.**

L'Académie française a adopté à l'unanimité de ses membres jeudi 26 octobre une déclaration très critique sur l'écriture inclusive. Ce verdict des « Immortels » met-il pour autant un terme au débat ? Place-t-il de fait tout recours à l'écriture inclusive en dehors des bons usages de la langue ? Pas forcément.

L'Académie française a été fondée en 1635 par Richelieu et a depuis traversé les âges. Selon la loi de programme pour la recherche de 2006, elle est une personne morale de droit public à statut particulier, placée sous la protection du président de la République. Les 40 membres de l'Académie française se réunissent les jeudis après-midi et débattent des sujets prévus à l'ordre du jour, établi par le secrétaire perpétuel. Parmi les 34 membres de l'institution qui siègent actuellement (six fauteuils sont vacants pour cause de décès), on trouve des profils divers comme l'écrivain et chroniqueur Jean d'Ormesson, l'historienne Hélène Carrère d'Encausse (qui est également secrétaire perpétuelle de l'Académie), l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing ou le philosophe Michel Serres.

En 2017, on ne compte que cinq membres de sexe féminin. En quatre siècles, il n'y a eu que huit femmes sur 729 académiciens. Certaines critiques estiment d'ailleurs que cet état de fait biaise quelque peu le regard de l'institution au sujet des questions de genre.

Selon ses statuts (article XXIV), la « *principale fonction* » de l'Académie française est de « *travailler (...) à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences* ». A ce titre, elle rédige son propre dictionnaire, qui respecte le « *bon usage de la langue* » et indique des niveaux de langages ainsi que les emplois déconseillés et les constructions fautives.

Si l'institution française tire une certaine légitimité de son histoire et du prestige de ses membres, elle ne fait pas figure d'autorité suprême et indiscutable de la langue française pour autant. Elle possède certes un droit de regard sur la publication au *Journal officiel* des termes et expressions nouveaux, comme le prévoit le décret de 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. Mais pour le reste, rien n'oblige à partager toutes ses positions, tout comme l'Académie des beaux-arts ne définit pas à elle seule ce qui serait « beau » ou non.

Plusieurs exemples récents rappellent cet état de fait. Ainsi, l'Académie française s'oppose à la féminisation des fonctions et des titres lorsque ce serait contraire « *aux règles ordinaires de dérivation* ». Position qui s'est retrouvée au centre d'un débat houleux à l'Assemblée nationale en 2014. Le député UMP Julien Aubert, se fondant sur le verdict des académiciens, refusait d'appeler la socialiste Sandrine Mazetier « madame la présidente », préférant dire (contre la volonté de l'intéressée), « *madame le président* ». Se prévaloir de l'Académie française n'a pas empêché le député de se voir infliger une sanction financière.

#### **Support 4. Interview d'Éliane Viennot par la journaliste Alice Develey, *Le Figaro*, 5 novembre 2017 : «Olympe de Gouges a lancé les prémices de l'écriture inclusive»**

##### **LE FIGARO - Qu'est-ce que l'écriture inclusive ? De quand date-t-elle et comment est-elle née ?**

**Eliane Viennot** - C'est un système d'abréviations qui a été trouvé pour donner une égale visibilité aux hommes et aux femmes dans la langue écrite, pour qu'ils pèsent autant les uns que les autres, qu'on s'intéresse autant aux uns qu'aux autres. En France, cela fait une quinzaine d'années que des gens l'utilisent. Cela s'est fait par du bricolage, avec des parenthèses, des traits d'union, des barres obliques, etc. On ne sait pas qui en est à l'origine. Personne n'a déposé de brevet.

L'écriture inclusive a dû naître de la rencontre de deux exigences : de la sensation désagréable que l'on a à parler au masculin dit générique alors qu'on est censé parler des deux sexes, ou s'adresser aux deux sexes, et de l'envie d'aller vite, donc d'utiliser des

abréviations. Il est en effet plus rapide d'écrire «étudiant.e.s» ou mieux encore, «étudiant-es» que «étudiants et étudiantes». Le recours aux abréviations est vieux comme l'écriture !

Le problème n'est pas la langue française, c'est la manière dont on l'utilise. Elle est déjà adoptée tous les jours par des milliers de gens. C'est une pratique relativement utilisée par la jeunesse, dans les groupes où l'on communique par courriels. Moi-même, cela fait quinze ans que je reçois des messages en écriture inclusive. Personne n'a attendu les Institutions pour commencer à la pratiquer.

##### **Mais que faudrait-il alors employer, des parenthèses, des tirets ou des points?**

Il y a eu une évolution de l'usage des signes. À l'évidence, les gens qui sont à l'origine de cette écriture ont commencé avec des parenthèses. Ce signe est très accessible dans la langue française. On écrivait donc «étudiant(e)s». Mais très vite, des femmes ont protesté, parce qu'en général, ce que l'on met entre parenthèses dans un énoncé, c'est

ce qui est moins important. Comme on ne voulait justement pas mettre les femmes «entre parenthèses», on est alors passé aux traits d'union, aux barres obliques, au point bas, au point milieu. Toutefois, beaucoup de gens continuent à utiliser ces différents signes. Il n'y a pas, à l'heure où nous parlons, d'unification dans cette écriture.

### **L'écriture inclusive n'est-elle pas une manière de sous-entendre que la langue française est discriminante?**

Non. Tous les mots qui désignent des activités humaines ont deux formes, féminine et masculine. Le problème n'est pas la langue française, c'est la manière dont on l'utilise. Si l'on veut s'exprimer justement, voire simplement être poli-e, le féminin et le masculin sont là, à notre portée. On peut très bien dire «les Français et les Françaises» plutôt que «les Français» seul. Pourtant, on a estimé longtemps que cela suffisait. Cela ne suffit plus.

### **Pourquoi y a-t-il selon vous des réticences à mettre un «e» à auteur, écrivain, docteur...?**

«Auteure» n'est pas un mot traditionnel en français. Le terme traditionnel est «autrice», qui vient du même mot latin qu'actrice, de même qu'on a le doublet auteur-acteur au masculin.

Il avait disparu des dictionnaires, et quasiment du vocabulaire courant, parce qu'il a été systématiquement combattu à partir du XVIIe siècle, comme quelques autres (médecine, peintresse, poétesse...). Pour comprendre nos réticences, il faut remonter à ces condamnations.

Si ces mots ont été condamnés par les grammairiens masculinistes, c'est qu'ils désignaient des activités que les hommes estimaient leur chasse gardée. L'écriture, traditionnellement, c'est l'affaire des hommes, des scribes. De la même façon, ils ont considéré les femmes inaptes à être «docteur» ou «écrivain», ils ont donc combattu «doctoresse» et «écrivaine».

Ils n'ont en revanche jamais combattu le mot «actrice». Cela leur semblait normal que des femmes montent sur la scène en montrant leur corps. C'était «dans la nature des femmes».

### **Que pensez-vous du terme «Homme», qui, avec une majuscule permet d'associer le féminin et le masculin?**

C'est une invention. En français, le mot «Homme» avec ou sans majuscule veut dire «homme». Ce n'est pas la traduction du mot latin Homo, qui voulait dire «homme» et «femme» (le mâle humain étant désigné par vir). Le vrai mot qui désigne l'humanité, c'est «humain». C'est ce qu'ont compris beaucoup de pays. Depuis 1948 d'ailleurs, on parle de «human rights» ou de «derechos humanos». La France, elle, campe sur «l'homme», en prétendant que ce terme englobe les femmes. Mais si c'était le cas, les Françaises auraient été citoyennes dès 1789! Or elles ont dû attendre 1944.

### **Certes, mais à la différence de l'allemand et de l'anglais, le français ne possède pas de neutre...**

Effectivement, mais dans les langues où il existe, le neutre désigne très rarement l'humain.

Quant à dire que, en français, c'est le masculin qui joue le rôle du neutre, c'est se moquer du monde. La réalité, c'est que les grammairiens masculinistes ont travaillé d'arrache-pied pour faire progresser cette fiction, par exemple en rendant «invariables» certaines formes qui autrefois variaient en genre et en nombre (les participes présents,

par exemple). Sauf que, sur quelle forme ces mots ont-ils été bloqués? Sur le masculin singulier ! On est là en présence de luttes idéologiques.

### **La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges aurait-elle lancé les prémices de l'écriture inclusive ?**

Oui, je crois qu'on peut le dire ! Les protestations des femmes vis-à-vis de la Déclaration des droits de l'homme (publiée au mois d'août 1789), se font entendre dès la fin de l'année, car les lois électorales montrent qu'elles ne sont pas concernées. Et la déclaration des droits de la femme d'Olympe de Gouges n'est rien d'autre que la transcription de cette révolte. Elle écrit son texte quelques jours avant la proclamation de la première Constitution (octobre 1791) qui prévoit d'avoir la déclaration des droits de l'Homme en préambule. Elle demande à l'Assemblée que la sienne puisse figurer face à l'autre. Et donc qu'on modifie la Constitution pour qu'elle instaure l'égalité des sexes.

### **Est-ce à la langue d'assurer l'égalité entre les sexes?**

La langue ne change pas la société, mais elle accompagne ses changements. Elle évolue avec elle. Elle peut donc aider à renforcer cette égalité. Notre société française a changé.

Elle est aujourd'hui plus apte à comprendre les enjeux qu'il y a dans le langage. C'est parce que nous progressons vers l'égalité que l'ancienne manière de s'exprimer tout au masculin nous devient insupportable.

### **Support 5. Jacques Rougeot, « L'écriture inclusive est un procédé à visée totalitaire », tribune publiée dans *Valeurs Actuelles*, 13 novembre 2017.**

L'objectif de l'écriture « inclusive » est d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes. Le moyen, c'est de faire apparaître explicitement et systématiquement, dans la forme et dans la structure des mots que l'on écrit, la présence des femmes à égalité avec les hommes. La représentation graphique, toujours compliquée (l'indulgent•e lecteur•rice), est encore plus acrobatique au pluriel, où l's est ajouté après un point médian : les lecteur•rice•s.

Dans l'histoire de la langue, cette fantaisie représente un phénomène radicalement inédit : la tentative, de la part d'une force extérieure, l'idéologie féministe, d'imposer à la langue, par une sorte de coup de force, des règles structurelles, de façon à l'instrumentaliser au détriment de sa nature profonde.

(...) Outre sa complication déconcertante, l'écriture inclusive présente une autre particularité inédite, qui ébranle en profondeur le système de la langue : elle instaure une coupure radicale et systématique entre l'écrit et le parlé. Il est impossible de prononcer les mots tels qu'ils sont écrits en écriture inclusive.

En fait, les extravagances linguistiques qui font l'actualité reposent sur une confusion : la confusion, pour le masculin et le féminin, entre le sens biologique et le sens grammatical. Dans l'usage réel, chacun restitue spontanément la distinction et sait qu'un soprano est une femme, qu'une basse est un homme, que le masculin vagin désigne un organe féminin et le féminin verge un organe masculin.

Pour désigner l'ensemble des habitants de certains lieux géographiques, on emploie normalement le pluriel (les Italiens, les Américains). En réalité, psychologiquement, bien loin que ces termes exercent une espèce de domination pour masculiniser ou escamoter les femmes, ce sont eux qui perdent leur spécificité masculine en s'appliquant aussi aux femmes. Le masculin est réduit à une sorte de neutre, de forme indifférenciée, dont la valeur est parfaitement intériorisée par les usagers du français. Par exemple, si l'on dit que Madame Hidalgo est une calamité pour les Parisiens, y a-t-il un seul abruti pour penser que cette expression pourrait éventuellement signifier que cette dame est une

bénédictio pour les Parisiennes ? Tout le monde comprend. Inutile d'écrire les Parisien•ne•s. Cette façon de chausser notre langue de gros sabots en lui faisant préciser ce qui était toujours allé de soi porte un nom : cela s'appelle de la stupidité. (...) Récemment, un certain nombre d'enseignants ont publié sur le site Slate une déclaration au ton solennel intitulée : « Nous n'enseignerons plus que « le masculin l'emporte sur le féminin » » (dans les accords entre plusieurs substantifs et les adjectifs ou les participes passés). La règle actuelle, selon eux, irait jusqu'à conduire les femmes à « supporter les coups » des hommes « s'il est admis au plus haut niveau que le masculin l'emporte sur le féminin ».

Cette fois-ci, la manipulation est double : confusion explicite entre le genre grammatical et le sexe, interprétation grossièrement abusive du verbe « l'emporter sur », alors qu'il s'agit d'une simple règle d'accord conventionnelle et simplificatrice. Comme solutions de substitution, ces réformateurs au grand cœur proposent « l'accord au choix » (c'est-à-dire faire n'importe quoi) ou « la règle de proximité », au merveilleux pouvoir magique. Si, au lieu d'écrire « les pamplemousses et les oranges sont mûrs », vous écrivez « les pamplemousses et les oranges sont mûres », vous contribuez à faire en sorte que les femmes ne supportent plus les coups des hommes. Stupidité ? Mauvaise foi ? Délire grotesque ? Réponse au choix.

### **Support 6. Fanny Bernard et Héloïse Facon, « Le langage est-il un instrument de domination ? », *Mediapart*, 2020.**

Les grammairiens du XVII<sup>ème</sup> siècle ont combattu les noms féminins désignant des métiers et des fonctions prestigieuses, jugés trop nobles pour être exercés par des femmes. Les travaux d'Eliane Viennot font connaître d'anciens termes qui sont inutilisés aujourd'hui : *ambassadrice, écrivaine, procureuse, jugesse, jongleresse, peintresse, unE aigle, philosopheuse, cheffesse, professeuse, prud'femmes, médecine ou médecineuse. Autrice* est aussi vieux qu'actrice et est formé exactement comme « amatrice » ou « spectatrice ».

Tous ces termes ont donc été combattus. Ces mots présents dans le français ancien disparaissent, car les académiciens estimaient que ces métiers devaient être réservés aux hommes. (...) Ils ne font pas la guerre au féminin "boulangère" ou "servante", mais seulement aux activités qu'ils considèrent être leur chasse gardée. Les métiers moins valorisés socialement n'ont jamais été privés de leur féminin lorsqu'ils en avaient. Par exemple, le gastelier et la gastelière sont devenu.e.s le pâtissier et la pâtissière.

Aujourd'hui, les académiciens disent qu'une ambassadrice ne peut être que la femme d'un ambassadeur et non une femme qui aurait pour métier d'être ambassadeur. Ils ne condamnent pas "avocate", puisqu'il n'est pas permis pour une femme d'être une avocate à l'époque: on l'utilise au sens figuré (avocate d'une cause).

Ce sont des raisons politiques et non linguistiques qui ont justifié cette évolution de l'exclusion des termes féminins. Eliane Viennot écrit en effet : « *Fermer l'université aux femmes, c'était fermer les professions prestigieuses qui dépendaient de diplômes universitaires. Il n'y a pas besoin de porter la guerre sur la question du nom, il suffit d'empêcher les femmes de devenir avocate, médecin, etc. Par contre, on n'a jamais pu empêcher une femme d'être autrice, il n'y a pas de règlement, il n'y a pas de diplômes pour devenir peintre, peintresse comme on disait à l'époque. [...] Sur ces professions, où ils ne pouvaient pas empêcher les femmes d'arriver par règlement, il y a eu une bagarre linguistique qui a été mise en place* ».

Ne pas donner les outils pour nommer les femmes, c'est un moyen de contribuer à la domination masculine.



**Support 7. Interview de Julie Neveux et de Franck Neveu par Alice Develey, *Le Figaro*, 30 mars 2021, « Pour ou contre l'écriture inclusive ? Deux linguistes débattent ».**

### **LE FIGARO - Que vous inspire l'écriture inclusive?**

**Julie NEVEUX.** - On peut voir en l'écriture inclusive non pas une menace terrible, mais une nouvelle ressource linguistique disponible. Dont on peut, selon ses convictions, aussi selon les habitudes nouvelles qui seront prises, se servir. Mais encore faut-il être mieux éclairé sur les termes du débat. Il ne s'agit pas seulement, loin s'en faut, de points médians.

**Franck NEVEU.** - Nombre d'études ont fait apparaître les incohérences de l'écriture inclusive, l'irrégularité de son application, le développement des aberrations linguistiques qu'elle impose (on a pu voir récemment préconisé au Québec l'usage de «membresse» pour membre au féminin ; ou plus proche de nous une affiche diffusée dans la ville de Montreuil portant les mentions «marché paysan.ne», «produits fermier.e.s»).

Il est un point à souligner. L'extension de fait de l'écriture «inclusive» est en train de se transformer en application de droit. Contrairement à ce que l'on croit l'écriture «inclusive» n'a pas vocation à rester une option pour ceux qui la défendent, elle vise à s'imposer et à étendre son contrôle à tous les niveaux de l'usage linguistique. Ce qu'elle ferait d'autant plus facilement par l'immixtion mentale de l'autocensure: pour qui est-ce que je vais passer si je ne fais pas l'effort de l'inclusivisme linguistique.

### **Ajouter des points médians permet-il vraiment de donner plus d'égalité, de visibilité des femmes?**

**Julie NEVEUX.** - Les points médians ne sont qu'une des solutions proposées pour redonner plus de visibilité aux femmes. Pour celles et ceux qui défendent cette écriture, la réponse est oui. Ecrire les auteurs.trices serait faire acte de justice dans la langue, en nommant celles à qui les autorités linguistiques ont fait barrage à partir de la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, leur interdisant d'accéder aux métiers de prestige (dont celui de l'écrivain, dont le statut se professionnalise à l'époque, devenant un enjeu économique et social majeur).

Je pense à un propos récemment tenu par Madame le Président de l'Académie Française, Hélène Carrère d'Encausse, propos rapporté par Frédéric Martel: «*Si Madame Hidalgo veut se faire appeler Madame la Maire, c'est son droit. Je respecte son choix. Mais "la maire", ce n'est vraiment pas beau*». Mais, pour que la maire de Paris puisse s'autoriser à se désigner comme «la maire», il faut que cette ressource soit disponible ! Et tous les arguments esthétiques («autrice» et «la» maire seraient laids) ne reposent que sur une très longue habitude. Est jugé laid ce qui phonétiquement n'est pas habituel. Linguistiquement, nous sommes tous, spontanément, réactionnaires ! Alors, si certaines décisions linguistiques peuvent aider la langue à être plus en accord avec la société qui la parle, tant mieux. La langue reflète la société, mais avec parfois un temps de retard.

**Franck NEVEU.** - Ni les points médians ni aucune autre marque d'«inclusivisme» appliquée à l'usage de la langue ne peut avoir d'effet sur la place des femmes dans la société, ni sur les représentations que l'on peut en avoir. La langue, même «policée», ne saurait prémunir contre les idéologies discriminatoires ou les injustices sociales. Il est curieux d'avoir à rappeler au XXI<sup>e</sup> siècle que le mot arbre et l'arbre ce n'est pas la même chose. La réalité à laquelle s'attache l'écriture dite «inclusive» n'a rien à voir avec la langue.

## **Les défenseurs de l'écriture inclusive confondraient-ils la question du genre avec le sexe?**

**Julie NEVEUX.** – Non ! Ils sont tout à fait au courant bien sûr que le genre de la grammaire n'est pas toujours un indicateur du sexe ; et qu'il est, le plus souvent, complètement aléatoire. Beaucoup d'objets inanimés sont ainsi au masculin sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, à part à remonter le cours du temps et regarder leur étymologie. «Le livre» que l'on lit est au masculin, car «liber» était masculin en latin, tandis que «la livre», unité de mesure, vient du féminin en latin «libra». Il n'y a que pour les personnes qu'on se pose la question du sexe, et que les partisan(s) de l'écriture inclusive revendiquent que le féminin se voie. Et encore.

Si je dis «personne», justement, je ne vous donne aucune indication sur le sexe. C'est ce qu'on appelle un terme «épicène», dont l'emploi fait partie des recommandations de tenants de l'écriture inclusive. Les anglophones pratiquent beaucoup plus que nous les mots épicènes pour neutraliser la langue. C'est une solution sans doute plus consensuelle.

Car il est sûr que l'étiquette «masculin» est peu heureuse et n'apaise pas le débat. Il serait d'ailleurs plus pertinent, d'un point de vue linguistique, de parler de forme non marquée (par défaut), et de forme marquée (le féminin). Tout le débat tient en réalité là: dans cette question de marque, du féminin; mais aussi du pluriel. Ce qui est difficile à comprendre et accepter pour la plupart d'entre nous c'est l'idée que la marque du pluriel ne soit plus capable d'inclure. La forme au pluriel, «les étudiants», exclurait donc les étudiantes. Or ce n'est pas comme ça que nous avons appris à parler français. Mais pour certains militant(e)s, c'est une évolution nécessaire afin de rééquilibrer les formes masculin/féminin dans le langage.

**Franck NEVEU.** - Les mots n'ont pas de sexe, mais ils ont un genre, qui est conventionnel, et qui en français se répartit entre deux pôles (masculin/féminin). Le genre est une catégorie grammaticale, comme le nombre, l'aspect, par exemple, ou, dans les langues flexionnelles, le cas (c'est-à-dire la fonction). Ces catégories ont un rôle morphosyntaxique.

Elles permettent d'établir les relations entre les mots au sein de l'énoncé, les accords par exemple. Elles n'ont aucun effet sur les représentations du monde. Si au restaurant je commande un lapin aux pruneaux je ne demande pas qu'on me serve un lapin mâle. Si j'évoque les sentinelles qui gardent l'entrée d'un bâtiment militaire je ne féminise pas les soldats qui occupent cette fonction. Il n'y a aucune corrélation à établir entre le genre des mots et le sexe de leur référent. La langue est faite de signes. Le signe linguistique est caractérisé par la linéarité et l'arbitraire: la linéarité, parce que deux signes ne peuvent être articulés simultanément ; l'arbitraire, parce qu'il est conventionnel. Le déficit de réflexion grammaticale devient préoccupant dans la société française